



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES -
FORMATION**

SEANCE DU : 28 septembre 2026

DELIBERATION N° : 7

RAPPORTEUR : Mme Sophie MERCIER

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et son article L. 332-8 2°),

La ville de Ludres a recruté depuis le 1^{er} octobre 2024 un apprenti aux services techniques, aux Espaces Verts et sa formation se finit le 30 septembre 2026.

Pour des besoins de service et suite au départ d'un agent à la retraite, il est proposé de le recruter sur un poste d'adjoint technique.

Il convient donc de créer l'emploi correspondant et supprimer celui d'origine, les grades ne correspondant pas :

Création :

Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes créés	Date de création	Service
Adjoint technique	1 temps complet 35h	01/10/2026	Services Techniques Espaces Verts

Suppression :

Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes créés	Date de suppression	Service
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 temps complet 35h	01/10/2026	Services Techniques Bâtiment

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable lors de sa séance du 24 juin 2026.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable lors de sa séance du 18 septembre 2026.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création et la suppression des emplois visés à la date indiquée.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 et aux suivants.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Sandrine LAVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, Mme Magali RAÏK, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine GUERBER, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, Mme Adeline CORGIATTI, M. Arnaud KREMER, Mme Eliane GERARDIN, M. Patrick PECHINE, Mme Mireille HINZELIN, M. Marian VIGNOT, Mme Sandrine LAVAL, M. Pierre-Louis FREVILLE, Mme Zohra BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL, Mme Angélique NOIZETTE.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Didier GOIRAND à M. Rémi NOEL,
M. Romain CORBIER à M. Xavier DUSSAULX,
M. Cyril MAZAUD à Mme Corinne MUNTZ.

ETAIT ABSENT :

M. Nicolas MARCHAL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 septembre 2026.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



M. William LOMBARD